

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille huit, le 3 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Gil PILONORD

Date de convocation du Conseil communautaire : 26 juin 2008

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT.
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Thierry HEULLE, Dominique FEYDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Lilliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC: Joseph FORTER, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, Nadine DUPUY, Martine VALLIER
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Isabelle LAFEUILLADE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Rabia MURÉ, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Michel ROUHET, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Karine PALLIN

Absent, excusé : Jean SORGE

Concerne : 08-52- POINT RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - Modification

Actuellement, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) a son siège à Arsac et des antennes à Ludon Médoc, Le Pian Médoc, Macau, Lamarque et Soussans.

Les temps d'animation proposés sur les communes de Soussans et de Lamarque ne sont fréquentés que par des assistantes maternelles des communes voisines, Margaux et Cussac Fort Médoc.

Il vous est donc proposé d'ouvrir une antenne sur la commune de Margaux, dans les locaux dédiés à l'accueil péri scolaire maternel qui sera ouverte tous les jeudis matin à l'ensemble des assistantes maternelles du nord du territoire (Margaux, Soussans, Arcins, Lamarque, Cussac Fort Médoc), en lieu et place des antennes de Lamarque et Soussans.

Une demande a été faite à la Mairie de Cussac Fort Médoc afin de pouvoir disposer de locaux adaptés à ces temps d'animation pour retrouver un équilibre territorial. Lorsque cela sera possible, une nouvelle délibération vous sera proposée en ce sens.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► décide d'ouvrir une antenne du RAM sur la commune de Margaux, dans les locaux dédiés à l'accueil péri scolaire maternel qui sera ouverte tous les jeudis matin à l'ensemble des assistantes maternelles du nord du territoire (Margaux, Soussans, Arcins, Lamarque, Cussac Fort Médoc), en lieu et place des antennes de Lamarque et Soussans.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 7 juillet 2008

Le Président
Gérard DUBO

